
La réforme de la PAC à l'horizon 2020

**Consultation de la Commission
pour l'évaluer les effets de la proposition de la Commission**

Question 1:

Les scénarios de politiques présentés sont-ils cohérents par rapport aux objectifs de la réforme ? Pourraient-ils être améliorés et comment ?

Les objectifs de la communication sont importants mais avant d'analyser les 3 scénarios, la PFSA souligne que les trois scénarios souffrent de plusieurs critiques communes :

- Les 3 scénarios poursuivent **l'objectif de compétitivité** contenue dans le premier objectif de la communication. La recherche de compétitivité (prix bas) par rapport aux marchés internationaux visant à prendre de nouveaux marchés ou pour renforcer la position compétitive de l'agro-industrie rentre en contradiction avec les objectifs sociaux et environnementaux. Mettre les agriculteurs de l'UE en concurrence avec tous les producteurs mondiaux empêcherait d'assurer un revenu agricole stable et décent et, de plus, menacerait l'emploi, la répartition des fermes sur les territoires et la cohésion territoriale. Sans remise en cause de l'ouverture accrue des marchés, les cours internationaux restent la référence. Ils ne sont pourtant en aucun cas représentatifs des réalités de la grande majorité des producteurs. Les prix n'intègrent pas la rémunération adaptée au travail ni la couverture des prestations environnementales, ni les exigences sanitaires élevées au niveau européen. Vu les coûts de production en Europe, cette recherche de compétitivité repose sur l'utilisation d'aide alors que les agriculteurs et paysans souhaitent voir leurs revenus basés sur des prix agricoles qui couvriraient une production durable.
- Aucun des trois scénarios ne remet en cause le **démantèlement des instruments** de maîtrise et de régulation des marchés agricoles

Quel scénario ?

Pour la PFSA **les scénarios 1 et 3 ne sont pas raisonnables** et de plus peu développés dans la communication de la Commission.

Le scénario 1 ne répond ni à l'objectif d'une production viable (menace les revenus des agriculteurs), ni à l'objectif d'une gestion durable (il n'y a pas d'outils nouveaux visant à mettre fin à la dégradation des indicateurs environnementaux), ni l'objectif de développement territorial équilibré (pas d'outils permettant d'éviter la concentration de la production et l'augmentation moyenne des exploitations).

Le scénario 3 est pire puisqu'il ne tient pas compte du fait que 30-35% des revenus des agriculteurs proviennent des aides. La disparition de la majorité des agriculteurs menacerait la sécurité et la diversité alimentaire européenne, ainsi que l'environnement et déstructurerait le milieu agricole.

Pour la PFSA seul le **scénario 2** est réaliste mais pour qu'il devienne acceptable il faut résoudre les critiques fondamentales citées ci-dessus et :

- Défendre la régulation des marchés comme outil central.
- Assurer des prix stables et rémunérateurs pour inverser la tendance du non renouvellement des générations (moins de 7% des agriculteurs européens ont moins de 35 ans).
- Assurer prioritairement la sécurité alimentaire de l'Union européenne qui est déficitaire avant de répondre aux attentes des marchés internationaux.
- Utiliser les outils de gestion de l'offre qui travaillent sur les causes de la volatilité plutôt que sur les solutions de gestion des risques.

Question 2:

Y-a-t-il d'autres problèmes hormis ceux décrits dans la section de définition des problèmes de ce document qui devraient être analysés en considérant l'architecture de la PAC dans la période de l'après-2013 ? Quelles en sont les causes ? Quelles en sont les conséquences ? Pouvez-vous les illustrer ?

Il y a plusieurs problèmes qui ne sont pas pris en compte dans l'exposé des défis de la future PAC.

- La volatilité des prix et le niveau des prix ne sont pas présentés comme des problèmes mais comme des conditions externes auxquelles il faut s'adapter. Il s'agit pourtant des conséquences de choix politiques. Cette volatilité n'est ni favorable aux agriculteurs (difficulté d'investissement et d'installation pour les jeunes) ni pour les consommateurs, pour qui les prix sont toujours à la hausse. Il existe des instruments de régulation permettant de lutter contre la volatilité des prix agricoles. Ils passent par une maîtrise des volumes produits et échangés et donc par la gestion de l'offre. Ces outils sont largement plus efficaces et moins coûteux que tout autre type de mesures compensatoires (de type "assurances revenus") activées "après-coup" (voir réponse 3).
 - La sécurité alimentaire fait référence à la capacité de l'UE de répondre à la demande mondiale alors que la priorité devrait être de diminuer le déficit de l'UE en termes de capacité de production. Elle est fortement dépendante dans certains secteurs (80% en protéines végétales destinées à l'alimentation animale). De plus les organisations de producteurs du Sud revendiquent de nourrir eux-mêmes leur population.
 - Le problème de la responsabilité vis-à-vis des pays tiers néglige la priorité de ne pas nuire au développement agricole. Cela implique que les exportations de l'UE devraient reposer sur des accords préalables de gestion des échanges (par produits) entre Etats ou groupes d'Etats et ne peuvent être fondées sur des aides aux exportations. L'objectif d'une agriculture européenne qui renforce la position concurrentielle de l'agro-industrie européenne sur les marchés internationaux rentre en opposition avec cette responsabilité.
 - La communication ne tient pas compte des modèles agricoles alors que certains modèles sont mieux à même de répondre aux attentes des citoyens, à la dépendance au pétrole et aux nouveaux défis environnementaux.
 - Il n'y a de prise en compte de l'impact de la politique européenne en faveur des agro-carburants sur la sécurité alimentaire européenne et des pays tiers. Alors que la production d'agro-carburants en Europe peut être un outil intéressant de gestion de l'offre.
 - La concentration dans les secteurs en amont et aval à la production agricole n'est pas prise en compte alors qu'elle pose de nombreux problèmes d'équité entre acteurs de la chaîne et ceux liés aux positions dominantes.
-

Question 3:

L'évolution des instruments de politiques présentés dans les scénarios de politiques vous semblent-ils adéquats pour répondre aux problèmes identifiés ?

En termes d'évolution des instruments de politiques ou de création de nouveaux instruments, y-a-t-il selon vous d'autres options adéquates pour atteindre les objectifs visés ?

Seul le scénario 2 propose un certains nombres d'outil de régulation digne de ce nom, nous faisons donc référence à ce scénario.

En plus des améliorations citées dans la première question il faut que les outils complémentaires ci-dessous soient combinés :

- Une régulation des marchés qui restaure un prix indicatif basé sur les coûts de production au niveau européen, duquel découleraient les mesures aux frontières (ajustement des différents droits aux niveaux adéquats) assurant ainsi la réalisation du premier objectif.
- Une gestion de l'offre dynamique incluant: la maîtrise d'un niveau de production adapté à la demande effective, encadrée par les pouvoirs publics et la maîtrise des importations et des exportations (accords préalables (par produits) entre Etats ou groupes d'Etats "coopérants").
- Des soutiens aux cultures déficitaires et à la reconquête de l'autonomie de l'UE en protéines végétales par un soutien au bénéfice des prairies, des oléo-protéagineux et des légumineuses.
- Le maintien de stocks alimentaires régionaux et sous régionaux suffisants, encadrés par les pouvoirs publics avec la participation de tous les acteurs impliqués.
- Une législation européenne sur la concurrence qui rééquilibre les rapports de force entre les acteurs des chaînes d'approvisionnement agro-alimentaire, en permettant aux producteurs de s'organiser afin de renforcer leur pouvoir de marché. Il est étonnant que l'UE ne prévoit d'autoriser dans le secteur laitier des regroupements de producteurs que jusqu'à 3.5% du volume du marché européen alors que lorsqu'il s'agit d'entreprises de semences ou d'intrants, la part de marché est largement supérieure.

Question 4:

Que voyez-vous comme principaux impacts des scénarios de réforme et des options d'instruments de politiques qui leurs sont liées ? Quels acteurs seraient particulièrement affectés s'ils étaient mis en oeuvre ?

Seul le scénario 2 est plus susceptible de garantir le maintien des acteurs essentiels d'une agriculture durable, les agriculteurs, et ce dans toutes les régions. Cela permettrait de tendre vers la réalisation des différents objectifs pour autant qu'il réponde aux critiques fondamentales énoncées en réponse 1.

Question 5:

Dans quelle mesure le renforcement des producteurs et organisations inter-professionnelles, et un meilleur accès aux instruments de gestion des risques aideraient-ils à améliorer la stabilité et les niveaux de revenus des agriculteurs ?

Pour la PFSa les organisations de producteurs et la gestion des risques ne permettent d'influencer les revenus que marginalement (peu d'influence sur un prix largement inférieur aux coûts de production) tout en étant des instruments intéressants.

Concernant les d'organisations de producteurs

- La création d'organisations de producteurs ou d'organisations inter-professionnelles ne pourra se substituer à une régulation des volumes (adaptés à la demande) au niveau européen et encadrée par les pouvoirs publics. Régulation des volumes et création d'organisation de producteurs/interprofession devraient coexister, car ils sont complémentaires. Différents éléments sont nécessaires pour arriver à la création d'organisations répondant aux attentes des agriculteurs :
- Un cadre juridique clair, en particulier eu égard aux règles de concurrence, qui permettent à la profession d'ajuster l'offre à la demande, de grouper l'offre, d'utiliser des contrats types,...
- La possibilité pour les pouvoirs publics d'étendre les accords pris au sein des organisations de producteurs à l'ensemble des producteurs, ou au sein d'organisations inter professionnelles à l'ensemble du secteur. Les pouvoirs publics veillent à ce que les règles et mécanismes adoptés soient transparents et équitables.
- La possibilité de permettre le financement de ces activités par les contributions des membres des organisations de producteurs et/ou des membres des interprofessions.
- La possibilité de prévoir des dispositions d'appui à l'organisation des producteurs

Concernant la gestion des risques :

- Les coûts pour les producteurs, mais aussi pour les consommateurs, seront plus importants que la gestion des volumes de production.
- En en dehors des assurances revenu contenues dans le deuxième pilier, il sera difficile pour les agriculteurs de trouver et payer des assureurs prêts à prendre le risque d'assurer des prix dans un contexte aussi volatile.

Question 6:

Quels bénéfices environnementaux et relatifs au changement climatique attendriez-vous des aides ciblant l'environnement dans les premier et second piliers de la PAC ?

- Cela devrait renforcer l'harmonisation de ces mesures au niveau européen
- Cela ne peut se faire au détriment financier des agriculteurs et ne peut impliquer de surcoût administratif.
- Ces paiements ne doivent concerner que des pratiques peu coûteuses (couverture végétales en hivers, jachère écologique, ...) qui devraient être décidées en association avec les organisations agricoles.

NB: Question 7 à 9

la PFSA ne s'est pas prononcé sur toutes les questions faute de temps.

Question 10:

Quels indicateurs exprimeraient-ils le mieux les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de la réforme ?

- Nombre de fermes
- Nombre d'actifs à la ferme
- Nombre de renouvellements dans la profession
- Diversité des productions
- Les indicateurs environnementaux
- Indicateur d'autosuffisance alimentaire
- Surface dédiée à l'environnement et à la biodiversité
- Qualité des rotations à l'échelle des régions

Question 11:

Des facteurs ou éléments d'incertitude pourraient-ils influencer significativement l'impact des scénarios envisagés ? Quels sont-ils ? Quelle pourrait être leur influence ?

- Une nouvelle crise alimentaire
- Le renforcement de la perte de confiance de nombreux états dans la capacité que les marchés internationaux à assurer la sécurité alimentaire
- Les remplis nationaux face à la crise

Qui sommes nous?

La Plate-Forme Souveraineté Alimentaire rassemble les organisations agricoles et paysannes, les organisations de solidarité internationale, les organisations d'environnement et les organisations de consommateurs:

ACDA
ACRF
ADG
AEFJN
AVES
CAAD Belgique
CAPE
CNCD-11.11.11
CRIOC
CSA asbl
Entraide et Fraternité
FIAN Belgique
Frères des Hommes
Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs
Greenpeace
GRESEA
Guide nature
Inter-Environnement Wallonie
Les Amis de la Terre
LRBPO
Magasins du Monde
Oxfam
MAP
Miel Maya Honing
Nature et Progrès
Oxfam-Solidarité
Pesticides Action Network
Peuples Solidaires
RCR
Solidarité Socialiste
SOS Faim- Agir avec le Sud
Vétérinaires sans frontières
Volens

Contacte:
pfsa@cncd.be
tel: +322.250.12.64
www.pfsa.be